

Emballage dans l'agroalimentaire : biosourcé, recyclable, biodégradable, compostable... comment s'y retrouver ?



Dans un contexte législatif de plus en plus exigeant sur la question environnementale, les entreprises agroalimentaires doivent faire évoluer leurs emballages et proposer des solutions plus vertueuses. Conserver les fonctionnalités initiales tout en impactant moins n'est pas simple. Cet article présente le futur contexte réglementaire et sociétal concernant les emballages alimentaires et décrit certaines alternatives aux emballages plastiques conventionnels.

Contexte réglementaire : la fin de certains plastiques à usage unique d'ici à 2021.

La directive européenne qui interdit la mise sur le marché de certains produits en plastique à usage unique, vient d'être publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les pailles, les couverts, les assiettes et les touillettes à café seront bannis de l'UE à compter du 3 juillet 2021. Les plastiques oxodégradables (plastiques contenant des additifs destinés à accélérer la fragmentation de la matière sous l'effet du rayonnement ultraviolet ou de la chaleur), récipients pour aliments et gobelets en polystyrène expansé seront aussi interdits à cette date.

Les Etats membres devront, d'ici là, transposer au niveau national les dispositions de la directive et déterminer leur régime de sanctions applicable aux producteurs en cas de violations des mesures.

Ainsi, la pression sur les emballages plastiques dans l'alimentaire s'accroît d'un point de vue réglementaire.

Les consommateurs veulent des emballages plus vertueux. « La recyclabilité » serait le premier critère.

Fin 2018, CITEO, l'organisme qui pilote le tri et le recyclage des emballages et des papiers, a publié une étude sur la perception des consommateurs concernant les critères environnementaux associés à l'emballage. 63 % des 2 700 consommateurs sondés ont spontanément cité « la recyclabilité » comme premier critère (cf. figure colonne de gauche).

Le plastique : un matériau peu recyclé.

La même étude CITEO indique que parmi l'ensemble des emballages ménagers, les emballages plastiques sont ceux ayant le plus mauvais taux de recyclage global avec 26%. A titre de comparaison, le papier-carton est recyclé à plus de 50% et le verre à 85%.

Il existe une grande variabilité de taux de recyclage au sein de la famille des plastiques. Par exemple, les bouteilles et flacons sont recyclés à 57% alors que les emballages plastiques « divers » (sac plastique) ne le sont qu'à 4%.

Un grand nombre de stratégies alternatives existent.

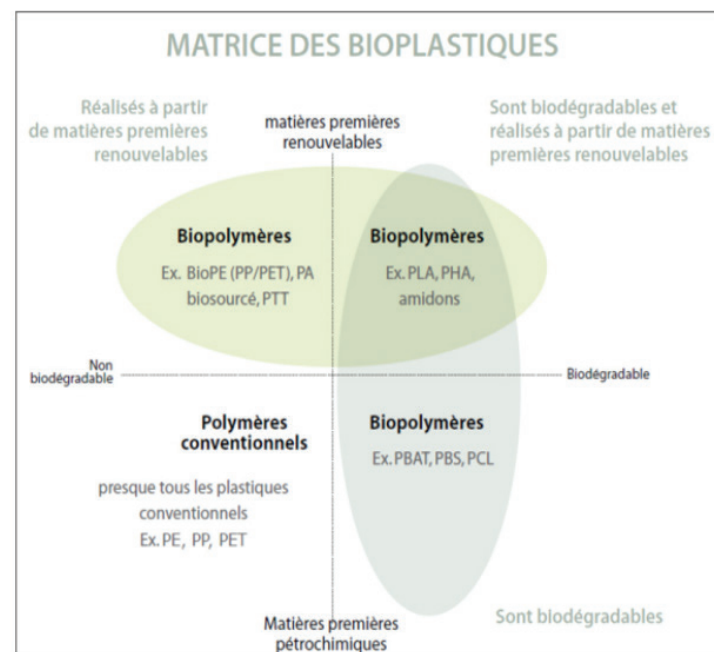
Face à cette défiance vis-à-vis des emballages plastiques non recyclés, des alternatives sont explorées par les industriels pour rendre leurs emballages plus vertueux. A titre d'exemple, citons : les emballages papier/carton, les plastiques biosourcés, les emballages biodégradables, les emballages compostables. Détaillons les avantages et inconvénients de chacune de ces stratégies.

Biosourcé/biodégradable : de quoi parle-t-on ?

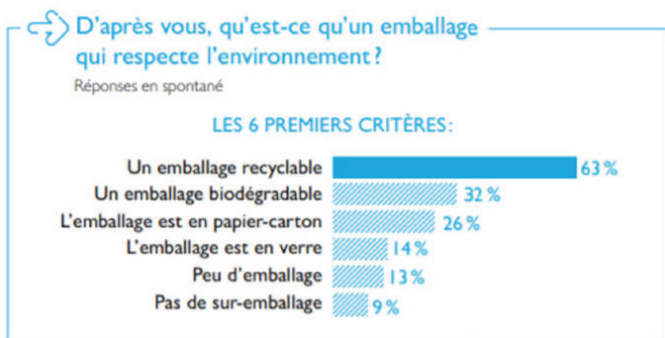
Un plastique biosourcé ou bioplastique est réalisé à partir de matières premières renouvelables c'est-à-dire qu'il est issu au moins en partie de ressources organiques disponibles de manière récurrente. Ex : des résidus de bois, des résidus de cultures, de l'herbe... La définition précise est proposée par la norme EN 16785-1.

Un produit est biodégradable s'il se dégrade sous l'action de micro-organismes en présence d'oxygène. La définition précise est proposée par la norme EN 12432.

Certains bioplastiques sont biodégradables comme l'acide poly lactique (PLA) ou le polyhydroxyalcanoates (PHA) et d'autres ne le sont pas comme le bioPET, le bioPE ou le Polyamide (PA). Enfin le poly butylène succinate (PBS), n'est pas biosourcé mais il est biodégradable. Tous ces produits diminuent la consommation de ressources fossiles. Néanmoins, ils n'atteignent pas les volumes suffisants pour être collectés et valorisés industriellement. Ainsi à l'échelle du cycle de vie, ces solutions ne sont pas encore durables.



Positionnement des différents types de polymères dans une matrice « biosourcé/biodégradable »





Réponses des consommateurs à la question « qu'est-ce qu'un emballage qui respecte l'environnement ? » D'après étude CITEO 2018

Elargir l'usage des emballages papier/carton ?

Une filière de recyclage existe pour le papier/carton et possède un potentiel d'innovation pour élargir le spectre d'utilisation. Néanmoins, le besoin d'une propriété de scellage impose la présence de plastique. Le passage du plastique au carton ne supprime de toute façon pas la question de l'alimentarité (capacité d'un emballage en contact avec des aliments à assurer la sécurité sanitaire du consommateur).

Le compostage : adapté aux emballages souillés ?

Les emballages souillés ont des problématiques très spécifiques. En effet, s'ils sont souillés et très hydratés, le recyclage n'est pas possible et une incinération nécessite une grande quantité d'énergie pour évaporer l'eau. Un emballage compostable est alors intéressant.

<p><i>Biodégradables</i></p> 	<p>PLA , PBSA Mélanges base amidon Algues</p>
<p><i>Biodégradables Et compostables En conditions naturelles</i></p> 	<p>Papier/carton Films cellulosiques PHA Protéine de lait PBAT (Bio ou non)</p>

Labels différenciant les produits biodégradables et biocompostables

Dans le cas d'emballages peu souillés et non hydratés, l'incinération ou le recyclage sont plutôt à privilégier.

A noter qu'un produit contenant la mention « Ok Compost », n'est pas compostable dans votre jardin mais seulement dans des conditions industrielles ! La mention permettant de composter réellement un emballage est « HOME COMPOST » (cf. figure ci-dessus).

Conclusion : pas de solution idéale.

Chaque technologie a ses avantages et inconvénients. Choisir la solution la plus vertueuse nécessite d'intégrer différents paramètres à vos réflexions (type de produit, existence d'une filière de recyclage dans les réseaux de distribution, pratiques des consommateurs). D'un point de vue environnemental, écoconcevoir l'emballage n'est pas toujours la priorité pour diminuer significativement l'impact d'un produit alimentaire. Mais vue du marché, un verdissement des contenants est indispensable à court moyen terme pour répondre aux attentes des consommateurs.

Dans cette optique, Agroé en partenariat avec CITEO, accompagne actuellement 2 membres de son AgroClubRSE dans des démarches d'écoconception sur leurs emballages. Si vous souhaitez découvrir l'offre d'accompagnement à l'écoconception proposée par Agroé ou en savoir plus sur l'AgroClubRSE, club d'entreprises agroalimentaires dédié au développement durable en Hauts-de-France, contactez Julien Mottet : j.mottet@agro.e.fr

Retrouvez aussi tous les futurs événements d'Agroé sur agro.e-website.herokuapp.com/

Sources :

- Etude SHOPPER - CITEO de novembre 2018
- Présentations de M. Patrice Dole, expert emballage du CTCPA et Mme Sandra Domenek de l'UMR GENIAL (AgroParisTech/INRA/CNAM)
- Conférence « Emballages du Futur » coorganisée par l'ANIA et Matikem le 15 avril 2019.